

## RECOMMANDATION UIT-R BO.1373\*

**Utilisation des bandes attribuées au SRS  
pour des transmissions du SFS**

(1998)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que la CAMR-88 a adopté le numéro 846 du Règlement des radiocommunications (RR) ou le numéro S5.492 du RR autorisant l'utilisation des attributions au SRS pour des transmissions du SFS dans la Région 2;
- b) que la CMR-97 a élargi l'applicabilité de ce renvoi aux Régions 1 et 3;
- c) que certaines Administrations peuvent notifier l'utilisation de transmissions du SFS dans leurs canaux du SRS;
- d) qu'une telle utilisation n'est possible que si ces transmissions du SFS ne causent pas plus de brouillage ou n'exigent pas plus de protection que les attributions correspondantes du SRS,

*reconnaissant*

- a) que les Plans du SRS sont principalement fondés sur des porteuses modulées en fréquence et que d'autres signaux de modulation (numériques par exemple) ne sont pas exclus;
- b) que divers types de porteuses du SFS peuvent être transmises dans les canaux du SRS;
- c) que la Recommandation UIT-R BO.1293 contient des méthodes de calcul du brouillage pour des situations de partage avec le SRS mettant en jeu des porteuses différentes des signaux TV/MF normalement utilisés pour établir les Plans du SRS;
- d) qu'il est besoin d'effectuer un complément d'étude sur d'autres scénarios et méthodes de calcul de partage possibles, non traités par la Recommandation susmentionnée,

*recommande*

**1** que le Bureau des radiocommunications utilise, lorsqu'il appliquera le numéro S5.492 du RR, les informations contenues dans l'Annexe de cette Recommandation afin d'évaluer le brouillage admissible dû à une porteuse du SFS utilisée dans une attribution au SRS.

---

\* La Commission d'études 6 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44.

## ANNEXE

### Brouillage admissible dû à l'utilisation de transmissions du SFS dans des attributions au SRS

Lorsque des attributions au SRS sont utilisées pour des transmissions du SFS, l'on part du principe que ces attributions ne sont pas autorisées à causer plus de brouillage que des transmissions du SRS exploitées conformément au Plan. Cette Annexe présente les niveaux de puissance limite des transmissions (analogiques ou numériques) du SFS qui permettent de satisfaire à cette condition (par rapport aux transmissions du SRS).

Les possibilités de brouillage sont indiquées dans le Tableau ci-dessous, qui ne s'applique qu'aux cas de brouillage dans le même canal et dans/par un canal adjacent. Pour d'autres espacements de fréquence et pour les différents types de porteuse possibles, les études actuellement en cours sur les gabarits de rapport de protection seront ultérieurement reprises par ce Tableau.

Dans celui-ci, l'on part du principe que l'inscription dans le Plan du SRS a été prévue pour des signaux MF/TV analogiques ou TV numériques (colonnes 2 et 3). La colonne 1 indique le type d'utilisation d'un tel canal par le SFS.

Dans le cas du brouillage dans le même canal, la prescription que la transmission du SFS ne cause pas plus de brouillage que celle du SRS sera observée si la puissance du brouillage par le SFS est inférieure ou égale à celle du SRS.

Dans le cas du brouillage dans/par un canal adjacent, l'utilisation d'un signal numérique au lieu d'un signal analogique conduit à la formule suivante pour un signal numérique du SFS:

$$P_{sfs} \leq P_{srs} - \Delta - 10 \log(b/B) + K \quad \text{dBW}$$

où:

*B*: largeur de bande de la porteuse TV analogique

*b*: largeur de bande spectrale en superposition partielle

*K*: facteur de correction numérique/analogique

$\Delta$ : différence (8 dB) entre rapports de protection contre les brouillages dans le même canal et dans/par un canal adjacent.

Pour les systèmes numériques à large bande (27 MHz nécessaires):

$$B = 27 \text{ MHz}, b = 7,82 \text{ MHz}$$

$$P_{sfs} \leq P_{srs} - 2,6 + K \quad \text{dBW}$$

Pour les systèmes numériques à bande étroite, chacune des *n* porteuses contenues dans la bande spectrale en superposition partielle admet la même valeur de brouillage, ce qui donne:

$$P_{sfs} \leq P_{srs} - 8 - 10 \log n + K \quad \text{dBW}$$

Ces résultats sont résumés dans le Tableau 1:

TABLEAU 1

**Puissance équivalente admissible de brouillage par le SFS**

| Utilisation du SFS <sup>(1)</sup>                  |                | Inscription dans le Plan du SRS analogique       | Inscription dans le Plan du SRS numérique |
|----------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Signal MF/TV analogique                            | Même canal     | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                           | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                    |
|                                                    | Canal adjacent | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                           | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                    |
| Signal TV numérique à large bande                  | Même canal     | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                           | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                    |
|                                                    | Canal adjacent | $P_{sfs} \leq P_{srs} - 2,6 + K^{(2)}$           | $P_{sfs} \leq P_{srs}$                    |
| Signal TV numérique à bande étroite <sup>(3)</sup> | Même canal     | $P_{sfs} + 10 \log N \leq P_{srs}$               | $P_{sfs} + 10 \log N \leq P_{srs}$        |
|                                                    | Canal adjacent | $P_{sfs} + 10 \log n \leq P_{srs} - 8 + K^{(2)}$ | $P_{sfs} + 10 \log n \leq P_{srs}$        |

(1) Les cas de brouillage dans le même canal et dans/par un canal adjacent sont traités. D'autres valeurs d'espacement de fréquence appellent un complément d'étude.

(2)  $K$  peut prendre une valeur comprise entre 3 et 4 dB.

(3) La variable  $N$  désigne le nombre de porteuses à bande étroite remplaçant la porteuse TV du SRS. La variable  $n$  désigne le nombre de canaux à bande étroite du SFS dans les bandes spectrales en superposition partielle.